

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Division du patrimoine et de la toponymie

ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Beaconsfield–Baie-D’Urfé –

4

5 mai 2004

TABLE DES MATIÈRES

1.	Cadre méthodologique.....	2
1.1	Introduction.....	2
1.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial	3
1.2.1	Approche, étapes et résultats	3
1.2.2	Critères de sélection	5
1.3	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial	8
1.4	Le patrimoine archéologique	9
1.4.1	Le caractère spécifique de ce patrimoine	9
1.4.2	La démarche générale d'acquisition de connaissance et de conservation.....	10
1.4.3	L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme.....	11
1.5	Nouvelles perspectives	14
2.	Historique.....	15
3.	Évaluation du patrimoine urbain.....	16
3.1	Mise en situation	16
3.2	Résultat de l'analyse	17
3.2.1	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial	17
3.2.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial.....	17
a.	Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle	17
b.	Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante.....	19
c.	Les ensembles urbains d'intérêt	21
d.	Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle	21
e.	Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante	23
f.	Les éléments particuliers du paysage.....	23
3.2.3	Le patrimoine archéologique.....	23
a.	Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel	24
b.	Les secteurs d'intérêt archéologique	25
c.	Les sites archéologiques	25
4.	Bibliographie	26
5.	Annexes (voir cartes à la fin du document).....	29
5.1	Carte de l'île de Montréal, André Jobin. 1834 BNQ	29
5.2	Carte synthèse : évaluation du patrimoine urbain	29
5.3	Carte synthèse du patrimoine archéologique	29

Avant-propos

Ce repérage du patrimoine urbain est réalisé dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qui doit être adopté par le Conseil municipal d'ici le 31 décembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme développe différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique permet d'atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan.

La Division du patrimoine et de la toponymie a préparé ces Cahiers d'arrondissements qui présentent la méthodologie de travail, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, les justifications des choix des secteurs et une bibliographie. Ces cahiers constituent un document de référence qui accompagne le Plan d'urbanisme.

Cette première diffusion sur le Web présente de façon préliminaire les principaux résultats du repérage. La diffusion complète et finale sera disponible au début de l'été 2004.

Ce repérage a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004.

Les Cahiers d'arrondissement s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité et de les aider à avoir une meilleure compréhension du territoire et développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois qu'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île. Ceci implique la découverte de nouveaux territoires et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal. Ceci implique aussi une harmonisation des visions et des représentations que certains arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent pouvait avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage, en vue du Plan d'urbanisme, constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et de considérer le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une même perspective.

1. Cadre méthodologique

1.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il se compose de traces héritées des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de

vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, la présence d'une église et d'une école autour d'un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); des rues peuvent présenter des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer qu'une seule de ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

Ce cadre méthodologique se divise en trois parties. La première explique l'approche et les critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, la seconde, ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial et la troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

1.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

1.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur la notion de paysage urbain développée par Kevin Lynch. Ainsi, le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan). Il se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. La première marque notre préférence à considérer les bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt que comme des objets isolés. La seconde est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par les limites du champ visuel. Ceci implique que ces limites ne seront pas arbitrairement placées au centre des rues mais plutôt au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elle est réalisée pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire qui leur sont propres et qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de faire ressortir ces spécificités locales. Ainsi, par exemple, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Ce repérage basé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain. Cependant, il n'aurait pu être réalisé sans un processus continu d'aller retour entre ces visites et l'étude de sources documentaires. Ainsi, bien

qu'on ne puisse pas parler d'un processus linéaire, les étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie étaient les suivantes :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante sur chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques.
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'une expertise particulière en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et identification préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Harmonisation aux frontières des arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.
- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du travail de repérage du patrimoine urbain se présentent sous la forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre. Ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inclure tous les bâtiments intéressants vu leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer de façon individuelle tous les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les expertises de l'équipe de la Division du patrimoine et de la toponymie, ainsi que l'état des connaissances actuelles sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la

méthodologie adoptée. Ces impondérables ont constitué un défi de taille pour réussir à constituer ce document qui est, somme toute, une base solide sur laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

1.2.2 Critères de sélection

a. Les secteurs et les immeubles d'intérêt patrimonial

Les secteurs d'intérêt patrimonial

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :ⁱ

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit :ⁱⁱ

- Exceptionnels : secteurs ayant conservé leurs qualités au niveau des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.
- Intéressants : ensembles renfermant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales présentant un intérêt patrimonial. Cependant, ce sont des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont parfois connu un certain nombre de perturbations et qui peuvent comprendre des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones sont parfois dans un état moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental mais pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants pour l'arrondissement. Ceci fait ressortir la spécificité de chacun d'eux. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par le biais de la Loi sur les biens culturels en procédant à la constitution d'un site du patrimoine.ⁱⁱⁱ

Les immeubles d'intérêt patrimonial

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : ^{iv}

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque au niveau : ^v

- des conditions sociales, économiques et politiques changeante;
- des progrès technologiques rapides;
- des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants : ^{vi}

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique);
- le processus de production particulier;
- le lien avec les voies de transport;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit : ^{vii}

- Exceptionnels : un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits pour les mêmes fins et/ou qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables au niveau de son architecture par rapport à ses comparables et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il agit souvent comme un point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- Intéressants : un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que les autres construits pour les mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à ses comparables mais dans une moindre mesure que la catégorie précédente et qui peut avoir subi quelques modifications.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants pour l'arrondissement, ce qui fait ressortir la spécificité de chacun d'eux. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par le biais de la Loi sur les biens culturels par la citation.

Notions nouvelles

Les ensembles urbains d'intérêt : Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre qui composent une part importante du patrimoine des banlieues montréalaises en créant une catégorie appelée Ensemble urbain d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Ce repérage est exploratoire et vise à introduire cette notion dans le Plan en la reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes :

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité au niveau des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt : Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière que sont les Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent à cause de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Elles peuvent inclure autant la restauration que l'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production. Actuellement, l'état de la connaissance sur le sujet est malheureusement trop souvent embryonnaire. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des

interventions éclairées et même innovatrices afin que s'inscrive pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui prévaut à la sélection des ensembles industriels d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou plusieurs compagnies.

1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire montréalais peut, dans certains cas, remonter au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les traces les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes. Chaque côte, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres qui peut compter quelques dizaines de concessions et qui représente une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Ceci donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le régime français. Ce système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

À cause de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, cela n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, constitue l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal est encore très fortement rurale.

Aujourd'hui, plusieurs de ces chemins sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

1.4 Le patrimoine archéologique

1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable* » (Extrait de la Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique, ICAHM, ICOMOS International, 1990).

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tout type, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important concerne la nature du patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par le biais des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution apparaît unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À l'échelle de l'île de Montréal

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles dont deux majeures, Montréal et Jésus, et plus de mille kilomètres de rives. Montréal se veut également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'état de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations

humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux plus anciennes découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

À ce jour, la plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période Archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir de premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Ils sont cependant souvent muets sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus et sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, à l'exemple des avant-postes de Ville-Marie. Ils se taisent parfois volontairement et, en d'autres occasions, ils ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite... L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour, sur l'île de Montréal, documentent une longue séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires, associée à la présence de groupes d'horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières catholiques, protestants et juifs, complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissance et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations portant sur la grande ancienneté du site ou sur le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, par le biais de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou ayant pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les réoccupations successives ont structuré le milieu d'origine et ont pu affecter les vestiges des occupations anciennes. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit

de l'inventaire archéologique réalisé au moyen de forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes effectuées lors de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont à envisager dépendamment des valeurs scientifiques, didactiques et symboliques – sentiment d'appartenance, affirmation de l'identité – du site archéologique et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique d'un grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer prioritairement sa conservation in situ. Une réserve archéologique est souvent garante de l'avenir de la mise en valeur du patrimoine archéologique. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Ainsi, les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent impliquer la conservation intégrale in situ de certains vestiges, la mise en valeur in situ de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer la récupération maximale d'information.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces multiples – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, rue, squares, place, parc, parc nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. Ainsi, la reconnaissance du patrimoine archéologique au sein du Plan d'urbanisme de Montréal, permettra de prévenir l'interférence négative avec les usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, une étude des sites archéologiques recensés en date de 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique, a été réalisée par la Ville de Montréal. Cette étude constitue un niveau de réflexion qui s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal et qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Soeurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal, sont connus.

L'étude menée s'est attardée, dans un premier temps, à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Dans un second temps, à qualifier, à localiser et à prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

Les sites archéologiques recensés

Le site archéologique est le lieu où sont concentrés des témoins matériels en contexte – biens immobiliers et mobiliers incluant les artefacts et les écofacts.

Au Québec, en vertu de la Loi sur les Biens culturels, tout site archéologique découvert est codifié, le code Borden, et est inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden réfère à un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Au Québec, le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, attribue les codes Borden. Ce système permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (exemple BjFj-), et successivement selon l'ordre des découvertes archéologiques (exemple BjFj-1).

La Ville de Montréal a ainsi enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques recensés, des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de l'année 2003, ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ces sites ont été cartographiés incluant les sites archéologiques altérés car ces derniers sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu spécifique.

Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques classés et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité de protection du patrimoine archéologique. Seuls les grands ensembles à statut ont été cartographiés, les autres biens ont été listés par arrondissement.

Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et les secteurs d'intérêt archéologique

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges archéologiques des périodes préhistorique, de contact et historique, eu égard à ses caractéristiques géomorphologique, biophysique, archéologique et historique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique, des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques, démontre un fort potentiel à receler des vestiges archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol

et/ou hors-sol et leur capacité à contribuer à la connaissance, constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites archéologiques potentiels sont nécessaires.

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire où des études plus poussées doivent être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure difficile à évaluer si l'on considère l'environnement et son niveau de perturbation moderne. Ainsi, la collaboration des citoyens est nécessaire afin de communiquer toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

L'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des témoins archéologiques potentiels, pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources pour documenter les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil d'un territoire pour des populations, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir des études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen des cartes topographiques et des photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires, de même que l'approvisionnement en eau potable et autres;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir des monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, également à partir des études sur les parcs nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens culturels à statut et les lieux historiques nationaux à l'exemple du canal de Lachine;
- du contexte archéologique documenté à partir de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec de même que dans les publications, les rapports inédits, les relevés de découvertes; des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain; le Répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L'analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet d'identifier des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes et d'élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C'est ainsi que l'on constate, sites archéologiques à l'appui, que les groupes amérindiens de la période

préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s'établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, à l'exemple d'un moulin à farine ou à scie mu par l'eau, d'une tannerie artisanale ou, plus tardivement, d'un complexe industriel, impliquent des caractéristiques d'implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales, depuis le début de l'occupation de l'île de Montréal jusqu'à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l'objet d'une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et constater, plus avant, le degré de conservation d'éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, à l'exemple de l'ajout de remblais en rive, ont été réévaluées suite à l'inspection visuelle. Les résultats de l'ensemble de ces étapes d'évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l'île de Montréal, l'orthophoto 2002, afin de bien saisir toute la portée de l'urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l'île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s'agit aucunement d'une étude de potentiel archéologique « fine » de l'île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d'urbanisme : site archéologique intègre, site archéologique altéré, secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d'intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

1.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d'urbanisme nous permet d'atteindre plusieurs objectifs et d'ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d'avenir. Il permet entre autres :

- d'élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu'on retrouvait dans le Plan d'urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d'urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal;
- de contribuer à accroître l'intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine, et d'en sensibiliser d'autres à l'importance de cet enjeu;
- d'amorcer une exploration de nouvelles notions que l'on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.);
- de contribuer à l'identification d'enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine;
- de développer une vision globale et partagée en vue d'une planification et d'une action concertée en matière de patrimoine en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2. Historique

Au XVII^e siècle, l'ouest de l'île de Montréal dans son ensemble est un lieu stratégique important pour la défense de la colonie française et pour le commerce des fourrures. Le long des rapides désigné alors sous le nom de saut Saint-Louis, du fleuve Saint-Laurent ou encore du lac des Deux Montagnes se construisent les premiers établissements européens.

En 1678, les premières terres sont concédées par les sulpiciens sur ce territoire. Elles font partie de la paroisse alors nommée Saint-Louis-du Bout-de-l'île dont le premier curé est François d'Urfé. En 1687, lors d'une incursion iroquoise, quelques colons installés sur la Pointe-à-Caron (baie d'Urfé) sont tués, la chapelle est incendiée et la population y vivant se replie sur Montréal. Tout le secteur ouest de l'île est sujet aux attaques iroquoises au XVII^e siècle. Une fois la paix rétablie à Montréal en 1701, les colons regagnent leurs terres qu'ils peuvent consacrer essentiellement à l'agriculture. L'église qui remplacera la chapelle de baie d'Urfé sera construite plus à l'ouest sur le bout de l'île et sera dédiée à Sainte-Anne.

À la fin du XIX^e siècle, la villégiature est alors en expansion dans l'ouest de l'île, suivant l'engouement de l'époque pour la campagne et les paysages pittoresques. C'est ainsi que les rives du lac Saint-Louis sont occupées à cette fin. La construction d'une voie ferrée à proximité favorise l'accès au lac Saint-Louis, site exceptionnel pour les activités nautiques estivales. Durant la belle saison, les abords du lac sont envahies par une population aisée, formée d'entrepreneurs et de professionnels. C'est au début du XIX^e siècle que des résidents s'installent à demeure utilisant le train pour se rendre sur leur lieu de travail à Montréal.

Beaconsfield est issu du territoire de Pointe-Claire et est incorporé en municipalité en 1910, moment comptant alors moins de 400 résidents permanents. Ce nom rappelle la mémoire de Benjamin Disraeli, lord Beaconsfield, qui a été un premier ministre marquant de Grande-Bretagne à l'époque du règne de Victoria. Un an plus tard, Baie D'Urfé est incorporée en municipalité comptant moins de 200 habitants. Formant des municipalités indépendantes, elles sont fusionnées à Montréal en 2002.

Pendant que la vocation agricole se maintient au début du XX^e siècle et que les villégiateurs animent les rives du lac Saint-Louis, certaines rues sont ouvertes et loties dès cette époque. Toutefois, le développement urbain se cantonne au sud de la voie ferrée et se fait beaucoup plus lentement qu'à Pointe-Claire par exemple. Dans les années 1950-1960, grâce à la construction du boulevard Métropolitain et au boom démographique de l'après-guerre, s'accélère le développement de cette banlieue essentiellement résidentielle dont le développement urbain gagne alors le nord de la voie ferrée. Même si le caractère rural disparaît, les rues bordées d'arbres maintiennent une apparence champêtre. Les parcs et la présence du lac Saint-Louis y attirent toujours les classes plus aisées de la société montréalaise.

3. Évaluation du patrimoine urbain

3.1 Mise en situation

La plus grande concentration de bâtiments d'intérêt patrimonial de l'arrondissement se retrouve le long du chemin Lakeshore ou dans des secteurs contigus ainsi que dans le cœur de l'ancien village de Beurepaire de l'ancienne municipalité de Beaconsfield.

Ce patrimoine presque exclusivement résidentiel témoigne de la vocation agricole du territoire qui perdure jusqu'à la première moitié du XX^e siècle (maisons rurales), de l'intérêt que la bourgeoisie montréalaise porte à ce lieu de villégiature très prisé au XIX^e siècle (maisons d'été et chalets, clubs sportifs et sociaux) et de l'urbanisation progressive qui débute dans les années 1920 avec le développement du transport ferroviaire et qui s'accroît pour conquérir la quasi totalité du territoire à partir de la seconde moitié du XX^e siècle (maisons villageoises, urbaines, équipements collectifs). L'arrondissement ne compte que très peu d'édifices publics.

Quelques enjeux particulièrement pressants sont à noter : la privatisation de la rive du lac Saint-Louis (les seules percées visuelles et les seuls accès sont ceux des propriétés et des parcs municipaux en rive); les démolitions, les nouvelles constructions et la densification des lots en bordure de l'eau (bâtiments de grand gabarit et en hauteur, agrandissements des bâtiments existants); la densification des lots et/ou la démolition des maisons de petit gabarit et/ou les agrandissements et les surhaussement des maisons (par exemple dans l'ancien village de Beurepaire ou dans le secteur urbains d'intérêt).

Les secteurs d'intérêt patrimonial repérés se retrouvent au sud de la voie ferrée bordée par l'autoroute 20. Il faut toutefois mentionner que le bâti plus récent dans lequel ces zones s'inscrivent, de même que la portion du territoire de Beaconsfield au nord de la voie ferrée sont des secteurs urbains d'intérêt (lequel ne réside pas spécifiquement dans l'architecture mais découle de la diversité des tracés de la trame urbaine et des paysages et de la cohérence de l'ensemble). Ces secteurs, occupant les anciennes terres agricoles dont il ne reste aucune trace des subdivisions, ont manifestement fait l'objet d'une planification détaillée et contrôlée. Caractérisée par les motifs organiques des réseaux, cette trame comprend plusieurs petites cellules urbaines d'habitations unifamiliales quasi autonomes, parfois reliées par des sentiers piétons ou des parcs. Le tracé des voies de circulation les rend privées et sécuritaires. Les rues larges et sans trottoirs, la végétation mature, et la qualité des aménagements paysagers définissent un cadre de vie de qualité.

La notion de patrimoine est en constante évolution et s'intéresse maintenant au phénomène de la banlieue, dont le développement est motivé par l'accès à la propriété individuelle de la classe moyenne rendue possible par l'utilisation de la voiture. Cadre de vie d'une large majorité de la population de l'île de Montréal ces espaces urbains d'intérêt sont des formes émergentes d'un patrimoine qui mérite notre attention.

Par ailleurs, la partie nord-est du territoire, zonée industrielle comprend de magnifiques boisés. Le boisé Angell est un territoire reconnu pour sa biodiversité.

-

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Longeant le lac Saint-Louis, l'ancien chemin du Roy, ensuite appelé le Queen's Highway puis le chemin Lakeshore, est un tracé dont l'intérêt patrimonial varie d'intéressant à exceptionnel.

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

a. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

4.E.1 Secteur du Bocage/The Grove :

Située entre le 17 et le 49 Chemin Lakeshore, la Maison Paul-Urgèle Valois (1810) est un monument historique classé situé sur une pointe s'avancant dans le lac Saint-Louis. L'histoire du Bocage plus tard appelé The Grove est particulièrement intéressante. L'ancienne maison néoclassique est transformée en cottage néo-gothique par Henry Menzies qui y établit un vignoble et amorce le développement du secteur en lieu de villégiature. Cette entreprise est ensuite poursuivie par Francis Upton qui contribue grandement à faire connaître les attributs esthétiques des abords du lac Saint-Louis à la bourgeoisie montréalaise ainsi qu'à nombre d'investisseurs, ce qui motive le développement immobilier du territoire. Le bâtiment et le site du Bocage constituent un ensemble exceptionnel pour son importance historique, la qualité de l'architecture, les valeurs paysagères du lieu dont l'emplacement géographique offre des vues sur le lac et sur la portion riveraine de l'arrondissement et sur celle de Pointe-Claire. À cet ensemble se greffent les cottages néo-gothiques construits par Menziès en 1877 (les 33-35-37-39-42-43A Chemin Lakeshore) et par Upton vers 1890 (les 29-330-31-32A-34 chemin Lakeshore). Le 26 Lakeshore, les cottages néo-gothiques et les maisons de vacanciers telles que les 17-21 de même que l'ancienne maison de ferme du 19 Lakeshore (même si certains immeubles ont été substantiellement modifiés), forment un ensemble qui recèle probablement tout le potentiel requis pour constituer un site du patrimoine.

4.E.2 Secteur Centennial

Ce secteur comprend une villa d'inspiration néo-classique ayant appartenu à un personnage important de l'histoire de l'arrondissement, JL Perron, ainsi qu'un très vaste site boisé allant de l'avenue Beaconsfield aux rives du lac. La villa a été incendiée dans les années 1940 et fut en grande partie reconstruite d'après les plans des architectes Perreault et Gadbois.

L'ensemble est remarquable pour plusieurs raisons : Outre le Bocage, il s'agit du dernier bâtiment encore mis en contexte sur son site d'origine; l'enlignement des arbres, sur le site, montre l'ancien tracé du Lakeshore Drive « privatisé » par les riverains qui s'en sont donné l'accès exclusif; JL Perron, gentleman farmer qui construit la villa originale en 1906 et qui cultive la terre est un personnage important sur la scène locale et provinciale. Il est tout à tour premier maire élu de la municipalité de Beaconsfield, défenseur du projet de fermeture du chemin Lakeshore, député de Gaspé et de Verchères et ministre de la voirie sous Taschereau.

Le bâtiment est aujourd'hui transformé en centre culturel et le site, magnifique, est l'un des rares espaces en rive accessible aux résidents. Il offre aussi des perspectives intéressantes sur les berges du lac et des vues sur l'ancien village de Pointe-Claire.

4.E.3 Secteur Thompson Point

Il s'agit de l'une des pointes les plus pittoresques du territoire sur un emplacement géographique exceptionnel. Ce secteur a fait l'objet d'une planification urbaine privée à la fin du XIX^e siècle et fut un lieu particulièrement prisé par la haute société montréalaise. Plusieurs familles bourgeoises de Montréal et d'ailleurs s'établirent sur ce territoire au plan organique et rayonnant autour d'une parcelle de propriété privée commune aux propriétaires riverains. Plusieurs grandes propriétés du XIX^e siècle ont disparu ou ont été très largement modifiées. La volumétrie des bâtiments correspond toutefois à l'échelle de cette forme urbaine particulièrement intéressante qui constitue un repère géographique important de la bande riveraine de l'arrondissement. On y retrouve deux maisons exceptionnelles : le 464 Lakeshore et la Maison Amable-Curote (1770) au 13, Thompson Point (anciennement le 470, Lakeshore), un monument historique reconnu.

4.E.4 Secteur Maxwellton

Sur l'un des points les plus élevés du territoire, avec vue sur lac se retrouvent deux propriétés contiguës formant une unité de paysage noyée dans un développement résidentiel récent. La grande villa bourgeoise du 211 Oakridge de l'architecte Edward Maxwell jouxte une ancienne maison de ferme accompagnée de bâtiments secondaires implantés sur la grande propriété du 20-22 Picard. Cet ensemble serait vraisemblablement l'ancienne ferme Maxwellton exploitée par l'architecte gentleman farmer.

4.E.5 Secteur Hôtel de ville-Fritz Farm

Situé de part et d'autre du chemin Lakeshore, ce secteur comprend l'ancien hôtel de ville de Baie D'Urfé, bâtiment rénové et agrandi en 1913 par les architectes Maxwell. Du côté du lac Saint-Louis, il ferme la perspective de la rue Morgan, l'un des plus anciens tracés de baie d'Urfé. Le secteur comprend, au sud du Chemin, la grande villa implantée sur le site de l'ancienne ferme Fritz, propriété d'un gentleman farmer (une petite maison villageoise lui est contiguë). Les bâtiments, l'un à vocation civique l'autre domestique, rappellent l'engouement de la haute bourgeoisie montréalaise pour Baie d'Urfé et leurs pratiques de gentlemen farmer. L'intérêt patrimonial évident de ce secteur, en plus d'être soutenu par l'intérêt architectural des bâtiments est renforcé par l'implantation des structures sur leurs grands sites à la topographie s'ouvrant majestueusement sur la baie d'Urfée qui confère un caractère pittoresque au secteur.

4.E.6 Cimetières

Ce grand ensemble partagé par l'arrondissement de Beaconsfield – Baie-D'Urfé contient trois cimetières distincts : le *Lakeview Memorial* (créé en 1914), le *Eternal Gardens Cemetery* et le Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir (inauguré en 1930). Les deux premiers accueillent les sépultures de diverses confessions religieuses (juives et chrétiennes). Le troisième est dédié aux militaires canadiens et à ceux des forces alliées ayant participé à toutes les guerres qui ont engagé le pays. En plus de présenter

un intérêt socio-historique certain, l'ensemble est remarquable en raison de sa planification soignée mettant en valeur les qualités paysagères exceptionnelles du site en respectant ses attributs naturels et géographiques particuliers (topographie, ruisseaux et coulées, végétation sauvage etc).

b. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

4.1.1 Chemin Lakeshore

Le chemin Lakeshore regroupe la plus grande densité de bâtiments d'intérêt patrimonial de l'arrondissement. Son parcours comprend d'anciennes maisons de ferme, des maisons bourgeoises et des villas d'été de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle qui nous sont parvenues avec des degrés d'authenticité divers. Un grand nombre, bien que passablement modifiées, ont toutefois conservé les caractéristiques essentielles de leur architecture d'origine. Ces immeubles plus anciens s'intercalent entre une majorité de constructions allant de la seconde moitié du XX^e siècle à nos jours dont l'intérêt est variable. De la rue Neveu à Thompson Point, en bordure du chemin Lakeshore, l'on retrouve des maisons de ferme d'intérêt architectural variant d'intéressant à élevé (sinon exceptionnel dans le cas des 383, 430 et 431, chemin Lakeshore) ainsi que des maisons vernaculaires dont l'intégrité est variable, mais ayant conservé la volumétrie et les éléments architecturaux caractéristiques de leurs styles d'origine.

Le chemin Lakeshore est remarquable pour : l'ancienneté de son tracé sinueux qui suit la géographie des rives du lac Saint-Louis et qui génère des points de vue, perspectives et alignements divers; la cohérence de son ensemble regroupant plusieurs immeubles patrimoniaux; les modes d'implantation de ceux-ci, avec grandes marges de recul de la voie publique; son caractère champêtre dû à sa végétation mature, à la grande qualité des aménagements qui le bordent et à l'absence de trottoirs. Les vues exceptionnelles qu'il offre sur le lac Saint-Louis attisent la spéculation immobilière. Cette pression explique en grande partie l'hétérogénéité du secteur causée par le morcellement des lots et leur densification, la démolition de bâtiments à des fins de construction ou leur rénovation en maisons unifamiliales de très grand gabarit qui brisent l'harmonie de l'ensemble.

Le Chemin traverse l'arrondissement. Il est toutefois interrompu à deux reprises, le boulevard Beaconsfield prend le relais. Bien que les espaces verts en rive soient rares, le chemin Lakeshore offre de multiples percées visuelles sur le lac entre les bâtiments. Outre les espaces zonés parc, il offre des vues au niveau de la rue Kirkwood et de la Montée Saint-Charles, du secteur Gables Court, du terrain de Centennial Hall, de celui de l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé, des rues Woodland et Lakeview, entre le 20042 et 20086 et de la rue Sunny acres et du grand espace libre du 20475, Lakeshore.

4.1.2 Secteur Jasper-Pilon

Cette zone en bordure de Pointe-Claire est l'une des plus anciennes de Beaconsfield. Parmi les constructions plus récentes, on y retrouve des petits cottages toujours mis en valeur par le caractère champêtre du secteur.

4.1.3 Secteur Kirkwood

Situé entre Beaurepaire Drive et le lac Saint-Louis, il s'agit de l'un des premiers développements résidentiels privés ayant fait l'objet d'une planification urbaine destinée à l'établissement de maisons d'été. Les vingt-quatre acres lotis en 1891 dans l'axe de l'avenue Kirkwood s'ouvrant en demi-cercle sur le lac est l'une des rares percées visuelles importantes sur l'eau de l'arrondissement. Même si ce secteur n'a conservé que peu d'habitations vernaculaires, lesquelles sont sensiblement modifiées, il est toutefois d'intérêt en regard de sa faible densité et de l'implantation des bâtiments avec une grande marge de recul, son chemin « ondulant » qui n'a pas été nivelé et la végétation exceptionnelle qui préservent le caractère pittoresque de l'ensemble.

4.1.4 Secteur Gables Court :

Ce développement en forme de boucle datant des années 1950 est traversé en son centre par deux voies de circulation. Conçu comme une cellule autonome à caractère très privé, il n'offre aucune façade sur l'avenue Beaconsfield. Il regroupe une bonne quantité de cottages anglais à toit pignon revêtus de stucco et de bois dans un cadre de verdure exceptionnel.

4.1.5 Secteur Beaurepaire

Entre les rues Saint-Louis et Woodland, entre le chemin Lakeshore et la rue Beaurepaire on retrouve une grande concentration de maisons vernaculaires, d'anciens chalets modifiés, de maisons de ville ayant conservé leur intégrité architecturale où la fonction de villégiature côtoie une première phase de développement de banlieue. La partie ancienne du village de Beaurepaire a accueilli des familles de cols bleus et de cols blancs, première génération de banlieusards qui voyagent en train de leur lieu de travail en ville jusqu'à leur résidence entre 1890 et 1925. On y perçoit encore la transition de lieu de villégiature à municipalité à part entière. Plusieurs personnes ayant apporté une contribution importante au développement de la ville y ont résidé.

Les bâtiments vernaculaires, simples et modestes, implantés sur des grands lots bien paysagés avec de larges marges de recul, alignés le long de larges rues bordées d'arbres au large port rend bien tangible l'atmosphère villageoise. Le secteur possède un cœur institutionnel à l'intersection des rues Church et Fieldfare, où l'on retrouve la plus grande concentration de maisons intéressantes ainsi que l'ancienne école et l'église du village. Par ailleurs, le secteur commercial en voie de réaménagement, sur l'avenue Beaconsfield, comprend aussi des bâtiments d'intérêt patrimonial.

4.1.6 Secteur Maple Brook

Ce petit secteur, de part et d'autre de la rue Linden entre les rues Maplebrook et Church regroupe une quantité de petites maisons vernaculaires en bon état de conservation rappelant l'atmosphère villageoise.

4.1.7 Secteur Oxford

Des trois rues constituant la forme urbaine en « chandelier » appelée Old College Green datant du début du XX^e siècle, seule la rue Oxford a conservé un ensemble de valeurs historiques, architecturales et paysagères justifiant sa constitution en secteur

intéressant. Dans les années 1950, les rues Oxford, Cambridge et St-Andrews étaient, avec l'avenue Lakeshore, la rue Morgan et le chemin Lakeview, les seules voies carrossables de Baie D'Urfée. Ce secteur jouxte le collège MacDonald de Sainte-Anne-de-Bellevue. La rue Oxford, à la frontière de l'arrondissement, regroupe des maisons citadines d'intérêt patrimonial dont certaines, rappelant l'architecture du campus, ont probablement été construites par ou pour le corps professoral du Collège. La rue Oxford donne sur un petit cimetière aux qualités paysagères remarquables.

c. Les ensembles urbains d'intérêt

Règle générale, le développement en banlieue de tout le territoire de Beaconsfield présente un grand intérêt. Toutefois, il ne réside pas spécifiquement dans son architecture mais découle de la diversité des tracés de rue constituant de petites cellules autonomes dans sa trame urbaine et de celle des paysages particuliers qui forment un ensemble hautement cohérent. Le territoire a visiblement fait l'objet d'une planification contrôlée et détaillée. Les motifs organiques complexes des réseaux de rue témoignent de l'abandon des terres agricoles dont on ne perçoit plus les limites. En résultent de petites cellules urbaines d'habitations unifamiliales quasi autonomes, parfois reliées par des sentiers piétons ou des parcs. Le tracé des voies de circulation les rend privées et sécuritaires. Les rues sont larges et sans trottoirs, la végétation mature et la qualité des aménagements paysagers publics et privés est à souligner.

4.U.1 Devon-York

Entre les rues Windsor et Church, ce petit secteur passablement hétérogène regroupe des suites de bâtiments de l'après-guerre rappelant les «ranch» californiens en bonne condition.

4.U.2 Sunny Acres

La forme urbaine de cette mince bande de terrain traversant la portion sud du territoire est très particulière. Son parcours sinueux déploie, en alternance, des carrefours et des petits parcs. La variété des points de vue ainsi créée et la végétation exceptionnelle, plus que l'architecture des bâtiments en font un secteur d'intérêt.

4.U.3 Secteur Lakeview-Morgan

Entre les rues Victoria et Surrey, on retrouve deux petites séries de maisons de ville datant de l'après-guerre, peut-être construites pour des vétérans. Elles ont conservé leur intégrité.

d. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

Les édifices de culte

105 boulevard Beaconsfield
455 Church Street

St-Edmund of Canterbury
Beaurepaire Christ Church

Les édifices scolaires

450 Church

Les édifices publics

104 avenue Elm

Gare de Beaconsfield

Les habitations

17 chemin Lakeshore

19 chemin Lakeshore

26 chemin Lakeshore

29 chemin Lakeshore

31 chemin Lakeshore

30 chemin Lakeshore

32-32A chemin Lakeshore

33 chemin Lakeshore

34 chemin Lakeshore

35 chemin Lakeshore

37 chemin Lakeshore

39 chemin Lakeshore

41 chemin Lakeshore

43A chemin Lakeshore

49 chemin Lakeshore

383 chemin Lakeshore

430 chemin Lakeshore

431 chemin Lakeshore

460 chemin Lakeshore

476 chemin Lakeshore

515 chemin Lakeshore

530 chemin Lakeshore

538 chemin Lakeshore

590 chemin Lakeshore

597 chemin Lakeshore

19992 chemin Lakeshore

20 122 chemin Lakeshore

20 237 chemin Lakeshore

20 270 chemin Lakeshore

20 285 chemin Lakeshore

20 329-331 chemin Lakeshore

20 410 chemin Lakeshore

20 475 chemin Lakeshore

20 477 chemin Lakeshore

20 625 chemin Lakeshore

20 658 chemin Lakeshore

20 684 chemin Lakeshore

20 802 chemin Lakeshore

20 826 chemin Lakeshore

13 Thompson Point

211 Oakridge

20-22 Picardy

84 Oxford

e. Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante

Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante qui sont situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale définis dans le présent document sont inclus dans la liste qui suit :

Les édifices de culte

292 Woodside	United Church
25 avenue Fieldfare	Beaconsfield United Lakeshore Unitarian

Les édifices scolaires

216 Victoria drive	École Alexander Von Humbolt
257 Boulevard Beaconsfield	Centre pour adultes Cartier
106 rue Dorset	École Dorset
20 rue Maughan	École Joseph Henrico
91 rue Sweetbriar Drive	École primaire Beaconsfield
16 rue Neveu	École Saint-Rémi

Les habitations

1 Boulevard Beaconsfield	
43 Boulevard Beaconsfield	
47 Boulevard Beaconsfield	
288 Boulevard Beaconsfield	Édifice Centennial
489 Boulevard Beaconsfield	

f. Les éléments particuliers du paysage

En plus des valeurs paysagères qui participent largement à définir le caractère des secteurs identifiés, quelques éléments particuliers de paysages méritent d'être mentionnés : La grande allée de peupliers bordant la rue Elm qui donne accès aux trois cimetières; le marécage la rue Claude, entre les rues Sweetbriar et Franklin; le cimetière Victoria, très pittoresque, à la limite ouest de l'arrondissement; le boisé Angell, territoire sauvage reconnu pour sa biodiversité; de nombreux parcs de poche et sentiers piétonniers qui servent de lien entre les unités de développement résidentiel de l'après-guerre.

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Beaconsfield–Baie-D'Urfé s'étire en bordure du lac Saint-Louis, entre Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue. Il présente une côte découpée, des formes relativement planes et une terrasse d'environ 30 mètres d'élévation située entre l'autoroute 20 et la limite sud de l'arrondissement. Ces caractéristiques font en sorte que des portions du territoire ont pu être utilisées par des populations amérindiennes, à partir d'environ 4 000 ans avant aujourd'hui, jusqu'à la période de contact avec les Européens.

À la période historique, le lieu occupe la portion est de la côte Sainte-Anne sud et la partie ouest de Pointe-Claire, appelée le Haut de la Pointe Claire. Cette partie de l'île de Montréal se situe directement sur une route hydrographique entre la vallée du Saint-Laurent et les Grands Lacs. Cette route traditionnelle par laquelle transitent voyageurs et marchandises, a été utilisée par les groupes amérindiens de la période préhistorique et par les Français des XVII^e et XVIII^e siècles. Les terres allouées en concession au XVII^e siècle forment d'étroites et longues bandes dont la façade s'ouvre sur le fleuve. La mission sulpicienne installée à Baie-D'Urfé au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, est d'ailleurs localisée en relation avec cette route traditionnelle. Un deuxième aménagement prend place en bordure du fleuve Saint-Laurent, vers la fin du XVII^e ou le début du XVIII^e siècle, le fort Pointe-Claire.

Le premier chemin terrestre est ouvert au tout début du XVIII^e siècle, près de la rive, afin de permettre les communications entre les différents bourgs côtiers et le chemin de Lachine. Puis, de nouveaux chemins sont ouverts au cours du premier quart du XVIII^e siècle, pour atteindre l'intérieur de l'île. Vers le milieu du XIX^e siècle, toutes les terres sont occupées et exploitées à des fins agricoles. L'entrée en opération du train vers le milieu du XIX^e siècle, incite les familles aisées, majoritairement anglophones, à se construire des résidences dans ce milieu rural ou à acheter des fermes. Ce mouvement ne donne pas lieu à la création de noyaux villageois avant le début du XX^e siècle.

a. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

4.AP.1 et 4.A.1 – Zone côtière

La bordure de l'île de Montréal comprend les rives mais également le tracé du chemin Bord-du-Lac, appelé aussi Lakeshore, et les terres qui le bordent. Ces emplacements peuvent avoir été utilisés au cours des périodes préhistorique et historique selon divers choix d'établissement, en fonction de l'époque et des populations concernées. Les avancées de terres et les baies correspondent à des environnements particuliers pour une exploitation de ressources ichtyologiques. Quand ces formations se trouvent de plus situées sur un axe de communication majeur, comme c'est le cas ici, les probabilités d'y retrouver des vestiges de campements amérindiens de 1 000 à 4 000 ans d'âge, ou des occupations européennes datées des XVII^e et XVIII^e siècles, croissent de façon importante. Ce fait est d'ailleurs appuyé par les découvertes archéologiques à la pointe Caron.

À la fin du XVII^e ou au début du XVIII^e siècle, un autre aménagement prend place en bordure du fleuve, le fort Pointe-Claire. Les cartes anciennes illustrent le fort à l'ouest du village de Saint-Joachim, aujourd'hui Pointe-Claire, à un emplacement qui semble correspondre à la pointe ou à la baie de Beaconsfield. L'extrémité est de l'arrondissement de Beaconsfield–Baie-D'Urfé, près de la limite avec l'arrondissement de Pointe-Claire, peut donc receler des vestiges de cet ouvrage défensif.

Parcs municipaux

La bordure sud du chemin Bord-de-l'Eau, entre la route et la rive du lac Saint-Louis, comprend plusieurs espaces publics: le parc Saint-James, le parc Centennial, le parc de l'ancien Hôtel de ville de même que le parc Bertold. Ces espaces couvrent la terrasse riveraine, une zone inondable, ou un niveau de terrasse d'élévation légèrement supérieure. Certains espaces sont en condition relativement naturelle tandis que

d'autres présentent des remblais ou de gros blocs de pierre en rive. Ces aménagements ont parfois eu comme conséquence de protéger les vestiges archéologiques en les enfouissant. Le fort Pointe-Claire peut avoir été localisé près ou à l'emplacement du parc Saint-James.

Chemin Bord-du-Lac

Ce chemin, appelé également chemin Lakeshore ou Lakeshore Drive, constitue le premier axe de communication par voie de terre aménagé dans l'ouest de l'île. Son tracé recoupe l'ensemble des terres agricoles qui ont front sur le fleuve. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, tous les lots sont occupés et certains d'entre eux présentent même plus d'une maison, réparties près de la rive ou en bordure du chemin. Des vestiges datés des périodes préhistorique et historique peuvent se trouver à aux abords et l'intérieur de son tracé ou celui des rues transversales.

Plusieurs terre-pleins et des parcs sont localisés du côté nord du chemin Bord-du-Lac : le terre-plein à l'angle de l'avenue Kirkwood, le parc Christmas, le terre-plein triangulaire au point de jonction ouest du boulevard Beaconsfield et du chemin du Bord-de-l'Eau, le parc Allan's Hill, le parc du Centre communautaire et le parc Churchill. Chacun de ces espaces présente des caractéristiques associées à des occupations amérindiennes préhistoriques ou des occupations rurales de la période historique. Le parc Allan's Hill présente quant à lui un talus à forte pente et un replat nivelé, à une altitude supérieure à celle des terrasses inférieures, de même que la proximité d'un petit ruisseau. Ces caractéristiques impliquent que l'endroit a pu être occupé par des groupes amérindiens de la préhistoire ancienne, soit environ 3 000 à 4 000 ans avant aujourd'hui.

4.AP.2 – Pointe Caron

Au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, plusieurs avant-postes de Ville-Marie sont implantés sur le pourtour de l'île; la région de Baie-D'Urfé n'y fait pas exception avec l'installation d'une mission sulpicienne. C'est sur la pointe Caron, anciennement Pointe à Quenet, que l'abbé François-Saturnin Lascaris d'Urfé décide d'établir, en 1686, une nouvelle paroisse. Une chapelle est érigée et quelques colons s'installent sur les terres. Le climat de guerre entre les Français et les Iroquois incite toutefois à des raids contre la petite colonie. Les registres sont fermés en 1687, mettant un terme à cette aventure. Une expertise archéologique réalisée en 1989 a démontré la présence de vestiges de la mission sulpicienne du XVII^e siècle (site archéologique BiFI-3). Des éléments associés à la mission peuvent également être présents en d'autres endroits de la pointe Caron.

b. Les secteurs d'intérêt archéologique

4.A.1 – Zone côtière

Voir texte 4.AP.1

c. Les sites archéologiques

BiFI-003, mission sulpicienne de Saint-Louis-du-Haut-de-l'Île

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Thème : noyau villageois / mission / commerce de fourrures

Au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, plusieurs avant-postes de Ville-Marie sont construits sur le pourtour de l'île de Montréal, la baie d'Urfé n'y fait pas exception avec l'installation d'une mission sulpicienne. En 1686, c'est sur la Pointe-à-Caron, aussi Pointe Caron, anciennement Pointe à Quenet, que l'abbé François-Saturnin Lascaris

d'Urfé établit une nouvelle paroisse. Une chapelle est érigée et quelques colons s'installent sur les terres mais le climat de guerre entre les Français et les Iroquois, incite à des raids contre la petite colonie. Les registres sont fermés en 1687, mettant un terme à cette aventure. L'expertise archéologique au site BiFI-003 réalisée en 1989, a démontré la présence de vestiges datés du XVII^e siècle sur les lots cadastraux 317-1 à 3, notamment une fondation et une base de cheminée de pierre (Duguay 1990) et une collection d'objets comprenant entre autres des terres cuites grossières, des fragments de pipe et une cannelle.

d. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques classés et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'évaluer plus avant le potentiel archéologique d'un lieu et d'assurer la protection du patrimoine archéologique. Seuls les grands ensembles à statut ont été cartographiés, les autres biens culturels où des mesures de protection sont requises, sont listés par arrondissement.

4. Bibliographie

Ouvrages généraux

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, pp. 47-62.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global/Libre Expression, 1994, 167 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004

www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques de l'arrondissement

Baie d'Urfé 1686-1986, , Baie d'Urfé, Town of Baie d'Urfé, 1986, 214 p.

Tour toponymique. L'Ouest de l'île de Montréal, Communauté urbaine de Montréal, 1989 (dépliant)

BAIRD, Robert L. et Gisèle HALL. *Beaconsfield. A Chronicle of the Development of the City of pBeaconsfield and the District of Beaufort*, Beaconsfield, 1989, 132 p.

BEAUPRÉ ET MICHAUD, architectes. *Inventaire patrimonial de la Ville de Beaconsfield*, 3 vol., Ville de Beaconsfield, 2001.

BEAUPRÉ ET MICHAUD, architectes. *Inventaire des bâtiments patrimoniaux du secteur Baie-d'Urfé de l'arrondissement Beaconsfield Baie d'Urfé de la Ville de Montréal. Cahier 1- Textes préliminaires, sommaire de l'inventaire & liste des bâtiments, Rapport d'étape*, Montréal, Ville de Montréal, 7 avril 2003.

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec, Dictionnaire illustré*, Québec, Publications du Québec, 1994, 925 p.

DUGUAY, Françoise. « La mission sulpicienne de Saint-Louis-du-Haut-de-l'Île », *Mémoires vives*, No 1-2-, 1992, pp.40-45.

LAURIN, J.-E. *Historique économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, Les Éditions J.E.Laurin, 1942, 288 p.

MATTHEWS, Brian. R. *A History of Pointe Claire*, Pointe-Claire, Brianor Ltd., 1985, 324 p.

Photographies aériennes

ADAMS, John. *Map of the city and suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

Cartes

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical map of the province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des Archives d'Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, no 473

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, Volume I et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal
Cote : G 1144 M65G475 G6 1890 CAR #1 et #2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, Volumes I à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal
Cote : G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des Archives d'Outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, no 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Ortho photo noir et blanc*, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Ortho photo noir et blanc*, 2002, Navigateur urbain.

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured plan of Montreal and its environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, Volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21,

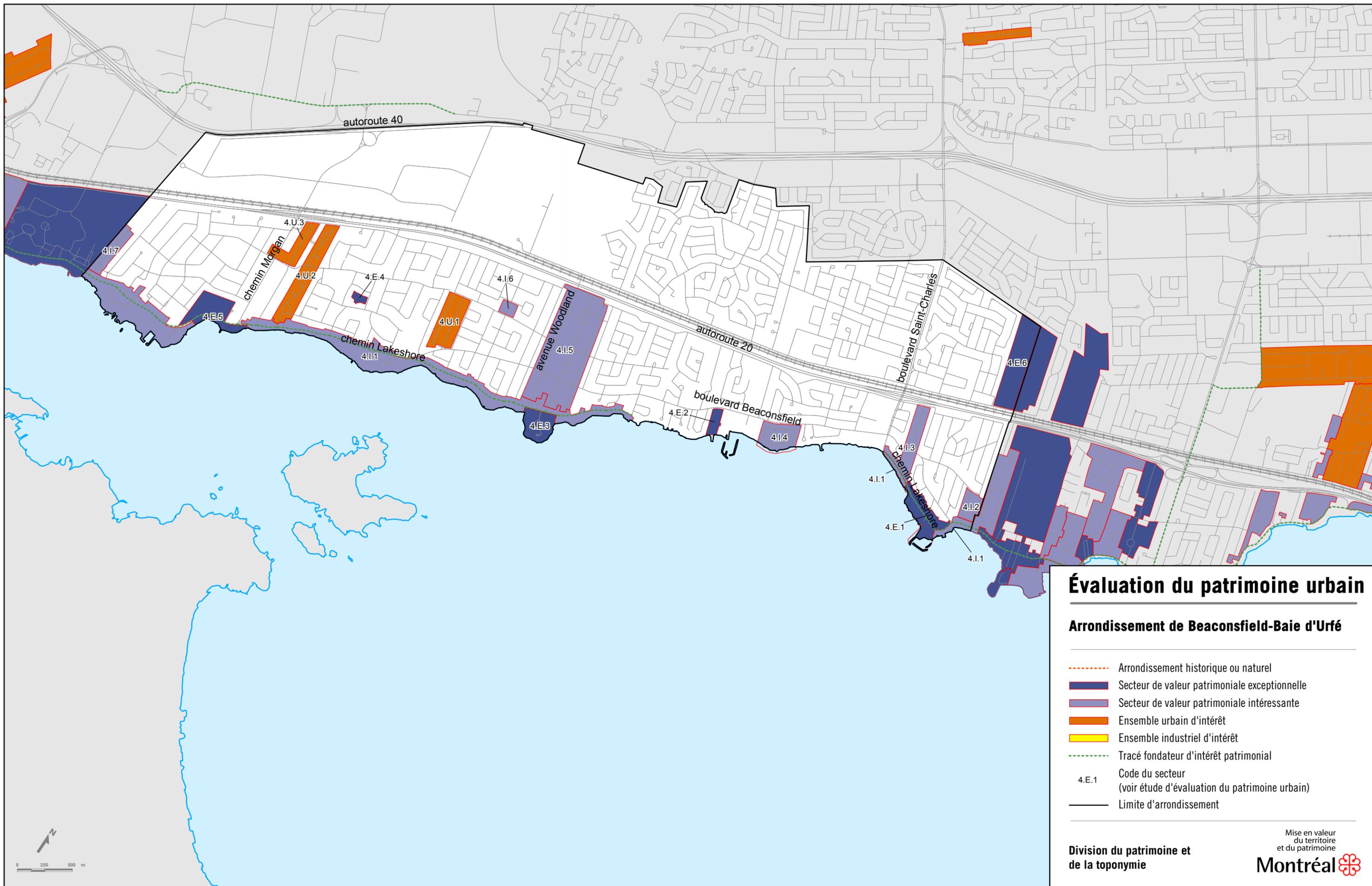
5. Annexes (voir cartes à la fin du document)

5.1 Carte de l'île de Montréal, André Jobin. 1834 BNQ

5.2 Carte synthèse : évaluation du patrimoine urbain

5.3 Carte synthèse du patrimoine archéologique

-
1. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.
 2. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.
 3. Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.
 4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.
 5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des Lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.
 6. Ces critères proviennent de *l'Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.
 7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.



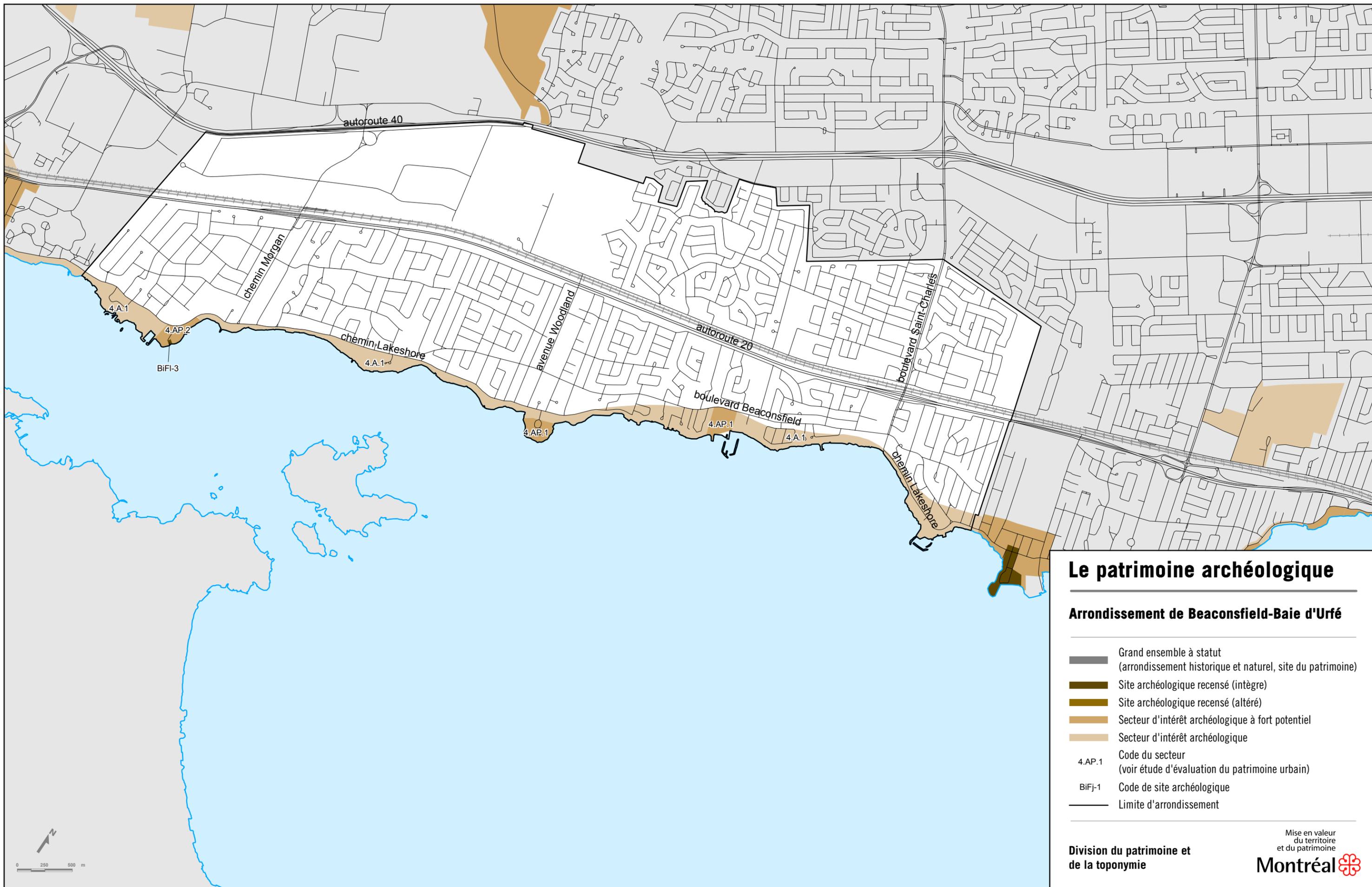
Évaluation du patrimoine urbain

Arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé

- - - Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- - - Tracé fondateur d'intérêt patrimonial
- 4.E.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et
de la toponymie

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal



Le patrimoine archéologique

Arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé

-  Grand ensemble à statut
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
-  Site archéologique recensé (intègre)
-  Site archéologique recensé (altéré)
-  Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
-  Secteur d'intérêt archéologique
-  4.AP.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
-  BiFj-1 Code de site archéologique
-  Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et
de la toponymie

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine

Montréal 